

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 613-1 et L 712-2,

- D 613-6, D 613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,

- R 613-32 à R 613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer la licence, mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Dans les conditions prévues à l'article L 613-1 du code de l'éducation, le président de l'établissement accrédité nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Les directeurs d'études peuvent être membres des jurys ou y être invités avec voix consultative. La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est également responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il a connaissance des modalités prévues dans son contrat pédagogique pour la réussite étudiante. La délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Article 2 :

Sont nommés en tant que membres du jury de la licence mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales chargé de la délivrance des UE, de la validation des semestres et de la délivrance de la Licence pour l'année 2021/2022 :

- Barbara SCHMIDT, MCF, **Présidente**
- Pierre DEGOTT, PR
- Marc NUSSBAUMER, MCF

Article 3 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 4 :

Le Directeur de l'UFR ALL de Metz et la Directrice de l'UFR ALL de Nancy sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



15 MARS 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

15 MARS 2022

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L.613-1 et L.712-2,

- D.613-6, D.613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,

- R.613-32 à R.613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer la licence, mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année 2021-2022 en tant que membres des commissions préparatoires chargées de proposer la validation des UE de la Licence mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales,

Semestres 1 à 6 – *Parcours Allemand – présentiel* :

- Frédéric TEINTURIER, Maitre de conférences - **Président de la commission**, site de Metz
- Anne FELER, Professeur des universités, site de Metz
- Catherine JULLIARD, Maitre de conférences, site de Metz

Semestre 1 à 6 – *Parcours Anglais - présentiel* – Metz et Nancy :

- COLLE Nathalie, Maitre de conférences, site de Nancy
- DEGOTT Pierre, Professeur des universités, site de Metz – **co-président de la commission**
- GRAZIANI Nelly, Maitre de conférences, site de Metz
- HASCOËT Dominique, Professeur agrégé, site de Nancy
- POIRE Christophe, Professeur des universités, site de Metz
- MORT Sébastien, Maitre de conférences, site de Metz
- MULLER Barbara, Maitre de conférences, site de Nancy
- NASS, Nathan, Professeur agrégé, site de Metz
- PARENT Héloïse, Maitre de conférences, site de Metz
- SCHMIDT Barbara, Maitre de conférences, site de Nancy – **co-présidente de la commission**
- STEVANOVTCH Colette, Professeur des universités, site de Nancy
- TRANMER Jeremy, Maitre de conférences, site de Nancy

Semestre 1 à 6 – *Parcours Anglais - distanciel* :

- Marc NUSSBAUMER, Maitre de conférences - **Président de la commission**, Site de Nancy
- Teresa GESLIN, Maitre de conférences, Site de Nancy
- Philippe MAHOUX-PAUZIN, Maitre de conférences, Site de Nancy
- Marc DENEIRE, Maitre de conférences, Site de Nancy
- Alice MONTER, Attaché temporaire d'enseignement et de recherche, Site de Nancy

Semestre 1 à 6 – *Parcours Arabe - présentiel* :

- Nejmeddine KHALFALLAH, Maitre de conférences - **Président de la commission**, Site de Nancy
- Laurence DENOZ, Professeur des universités, Site de Nancy
- Fouad MLIH, Maitre de conférences, Site de Nancy
- Fadi JABER, Maitre de conférences, Site de Nancy

Semestre 1 à 6 – *Parcours Arabe – distanciel* :

- Laurence DENOZ, Professeur des universités - **Présidente de la commission**, Site de Nancy
- Fadi JABER, Maitre de conférences, Site de Nancy
- Teresa GESLIN, Maitre de conférences, Site de Nancy
- Marc NUSSBAUMER, Maitre de conférences, Site de Nancy

Semestre 1 à 6 – *Parcours Espagnol* :

- Sylvie HANICOT BOURDIER, Professeur des universités - **Présidente de la commission**, Site de Nancy
- Olivier FOLZ, Maitre de conférences
- Roxanne MAMET, Attaché temporaire d'enseignement et de recherche, Site de Nancy

Semestre 1 à 6 – *Parcours Italien* :

- Estelle ZUNINO, Maitre de conférences - **Présidente de la commission**, Site de Nancy
- Giuseppe SANGIRARDI, Professeur des universités, Site de Nancy
- Laura TOPPAN, Maitre de conférences, Site de Nancy
- Giorgia BONGIORNO, Maitre de conférences, Site de Nancy
- Alessandro MARIGNANI, ATER, Site de Nancy
- Stéphanie MANCINI, Professeur agrégé, Site de Nancy
- Rachel MONTEIL, Maitre de conférences, Site de Nancy
- Ugo RUSSO, ATER, Site de Nancy

Semestre 1 à 6 – *Parcours Russe* :

- Lucie KEMPF, MCF, Présidente de la commission, Site de Nancy
- Lioudmila CHVEDOVA, MCF, Site de Nancy

- Antoine NIVIERE, PR, Site de Nancy
- Liudmila SHARAEVA, ATER, Site de Nancy

Semestre 1 à 4 – *Parcours Etudes Franco-Allemandes, Communication et coopération transfrontalières* :

- Simone ORZECOWSKI, Maitre de conférences - **Présidente de la commission**, Site de Metz
- Anne FELER, Professeur des universités, Site de Metz
- Bettina RHEINERT, Professeur agrégé, Site de Metz

Semestre 1 à 6 – *Parcours Hébreu – distanciel* :

- Brigitte DONNET - GUEZ, Maitre de conférences - **Présidente de la commission**, Site de Nancy
- Evelyne MULLER, Maitre de conférences, Site de Nancy
- Marc NUSSBAUMER, Maitre de conférences, Site de Nancy

Semestre 1 à 6 – *Parcours Bilangue-Biculture* :

- Nicolas BLAYO, PRAG, Site de Nancy - **Présidente de la commission**
- Thierry CARPENT, Maitre de conférences, Site de Nancy
- Lioudmila CHVEDOVA, Maitre de conférences, Site de Nancy (S1)
- Estelle ZUNINO, Maitre de conférences, Site de Nancy
- Nejmeddine KHALFALLAH, Maitre de conférences, Site de Nancy
- Barbara SCHMIDT, Maitre de conférences, Site de Nancy Nancy

La proposition de la commission préparatoire revêt un caractère indicatif, elle ne lie pas le jury.
Les commissions ne sont pas soumises à une règle de quorum.

Article 2 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

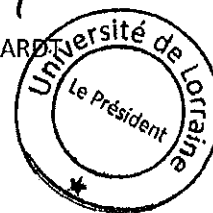
Article 3 :

Le Directeur de l'UFR ALL de Metz et la Directrice de l'UFR ALL de Nancy sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



Affiché le : **15 MARS 2022**
Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

15 MARS 2022